



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Grille de recueil, consignes d'aide au remplissage et éléments de preuve 2019

Thème
**Infections Associées aux Soins
(IAS)**

ICSHA.3

Mars 2019

Sommaire

1. Préambule	3
2. Grille de recueil de l'indicateur – Aide au remplissage – Éléments de preuve	4
2.1 Grille de recueil	4
2.2 Formule de l'indicateur	5
2.3 Nombre minimum de frictions par jour, par patient et par activité	6
2.4 Volume minimal théorique de PHA à délivrer dans l'établissement	7
2.5 Activités	8
3. Contact et version	9

1. Préambule

ICSHA.3 est un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains (selon une technique de référence).

Cet indicateur objective le volume de produits hydro-alcooliques délivré dans des secteurs cliniques et l'imagerie de l'établissement de santé. Le volume minimal de PHA à délivrer au sein de l'établissement est défini en fonction de l'activité par type de soins et du nombre minimal de frictions recommandées pour chacune de ces activités par jour et par patient.

L'indicateur ICSHA.3 est exprimé sous la forme d'un pourcentage et d'une classe de performance (A à C).

Les catégories « maisons d'enfants à caractère sanitaire spécialisée » (MECSS), « Centres d'auto-dialyse exclusifs » et « Centres de postcure alcoolique exclusifs » ne sont pas concernées par cet indicateur.

NB : A partir de 2019, le recueil des indicateurs du thème « infections associées aux soins » se fait sur la plateforme QUALHAS. La plateforme BILANLIN reste ouverte pour consultation.

2. Grille de recueil de l'indicateur – Aide au remplissage – Éléments de preuve

2.1 Grille de recueil

→ Délivrance de Produits Hydro-Alcooliques dans l'ensemble des services cliniques, des blocs opératoires, des salles d'intervention et d'exploration, des Salles de Surveillance Post-Interventionnelle et de la radiologie conventionnelle

Volume de produits hydro-alcooliques délivrés par la pharmacie ou les services communs pendant l'année (convertis en litres) pour les activités conduisant à un volume minimal théorique de PHA à délivrer :

|_|_|_|_|_|_|_|, |_|_|_|

AIDE AU REMPLISSAGE

Comptabiliser les volumes délivrés au cours de l'année.

Le volume de produits hydro-alcooliques déclaré doit être converti en litres (ne pas faire le calcul pour 1 000 journées d'hospitalisation).

Ne pas prendre en compte les volumes délivrés aux services non cliniques (services techniques, laboratoire, pharmacie, restauration etc.) et les services de consultation.

► ÉLÉMENTS DE PREUVE

Tout document attestant de la délivrance des PHA aux services cliniques et aux blocs opératoires /SSPI datant de 2018.

→ Délivrance de Produits Hydro-Alcooliques aux blocs opératoires et en SSPI

Les établissements ayant indiqué dans les éléments administratifs l'existence d'un bloc opératoire, ont à inscrire un volume de produits hydro-alcooliques délivrés par la pharmacie ou les services communs pendant l'année (convertis en litres) pour les blocs opératoires et les Salles de Surveillance Post-Interventionnelle définis dans les activités conduisant à volume minimal théorique de PHA à délivrer :

|_|_|_|_|_|_|_|, |_|_|_|

AIDE AU REMPLISSAGE

Comptabiliser les volumes délivrés au cours de l'année pour les blocs opératoires et la SSPI.

Le volume de produits hydro-alcooliques déclaré doit être converti en litres (ne pas faire le calcul pour 1 000 journées d'hospitalisation).

► ÉLÉMENTS DE PREUVE

Tout document attestant de la délivrance des PHA aux blocs opératoires /SSPI datant de l'année 2018.

→ Activité d'addictologie

Les secteurs d'addictologie étant inclus classiquement en Médecine, en Psychiatrie ou dans le SSR, il est demandé aux établissements d'indiquer l'activité d'addictologie de ces secteurs. A partir de cette déclaration, l'activité d'addictologie de l'établissement pourra être identifiée et sera ainsi exclue du calcul d'ICSHA.3

Indiquer le nombre de journées d'hospitalisation complète ou de jour en addictologie par type de secteur :

Nombre de journées d'hospitalisation en addictologie en médecine en hospitalisation complète et de semaine	□□□□ journées o je n'ai pas cette activité
Nombre de journées d'hospitalisation en addictologie en médecine en hôpital de jour	□□□□ journées o je n'ai pas cette activité
Nombre de journées d'hospitalisation en addictologie en Soins de suite et de réadaptation en hospitalisation complète et de semaine	□□□□ journées o je n'ai pas cette activité
Nombre de journées d'hospitalisation en addictologie en Soins de suite et de réadaptation en hôpital de jour	□□□□ journées o je n'ai pas cette activité
Nombre de journées d'hospitalisation en addictologie en psychiatrie en hospitalisation complète et de semaine	□□□□□□ journées o je n'ai pas cette activité
Nombre de journées d'hospitalisation en addictologie en psychiatrie en hôpital de jour	□□□□□□ journées o je n'ai pas cette activité

AIDE AU REMPLISSAGE

Comptabiliser les nombres de jours d'hospitalisation au cours de l'année pour les unités ou services d'addictologie des secteurs de médecine, SSR, et psychiatrie.

► ÉLÉMENTS DE PREUVE

Relevé d'activité du DIM pour l'addictologie et détails du calcul (contenu de la requête à partir du SIH avec le code 19 « unité d'addictologie de recours et de référence »)

2.2 Formule de l'indicateur

→ ICSHA.3 : Délivrance de Produits Hydro-Alcooliques dans l'ensemble des services cliniques, des blocs opératoires, de la SSPI et de la radiologie conventionnelle

$$ICSHA.3_{\text{Etablissement Délivrance PHA}} = \frac{V_{\text{PHA délivré}}}{V_{\text{MTD}}} * 100$$

$V_{\text{PHA délivré}}$ = Volume en litres de PHA délivré pour l'année dans les services cliniques, des blocs opératoires, de la SSPI et de la radiologie conventionnelle.

V_{MTD} = Volume minimal théorique de PHA à délivrer en litre pour l'année correspondant à la somme des volumes minimaux théoriques de PHA à délivrer de chaque service clinique, des blocs opératoires, de la SSPI et de la radiologie conventionnelle (Cf. ci-dessous).

→ ICSHA.3 hors bloc/SSPI : Délivrance de Produits Hydro-Alcooliques dans l'ensemble des services cliniques et de la radiologie conventionnelle, hors blocs opératoires et SSPI

$$ICSHA.3_{\text{Etablissement Délivrance PHA sans blocs et SSPI}} = \frac{V_{\text{PHA délivré}} - V_{\text{PHA blocs et SSPI}}}{V_{\text{MTD}} - V_{\text{MTD blocs et SSPI}}} * 100$$

$V_{\text{PHA délivré}}$ = Volume en litres de PHA délivré pour l'année dans les services cliniques, les blocs opératoires, la SSPI et la radiologie conventionnelle.

$V_{PHA \text{ blocs et SSPI}}$ = Volume en litres de PHA délivré pour l'année dans les blocs opératoires et la SSPI.

V_{MTD} = Volume minimal théorique de PHA en litre à délivrer pour l'année correspondant à la somme des volumes minimaux théoriques à délivrer dans chaque service clinique, blocs opératoires, SSPI et radiologie conventionnelle (Cf. ci-dessous).

$V_{MTD \text{ blocs et SSPI}}$ = Volume minimal théorique de PHA en litre à délivrer pour l'année correspondant à la somme des volumes minimaux théoriques à délivrer dans les blocs opératoires et de la SSPI (Cf. ci-dessous).

2.3 Nombre minimum de frictions par jour, par patient et par activité

Pour le calcul du dénominateur, un nombre minimum de frictions par jour et par patient est fixé pour chaque activité : ce nombre minimal a été fixé par un groupe d'experts travaillant en collaboration avec la HAS dès la première expérimentation d'ICSHA.3 en 2016 et il ne change pas en 2019.

Activités	Nb
HOSPITALISATION COMPLETE ET DE SEMAINE	
Médecine	10
Chirurgie	12
Réanimation	43
USI-USC	28
Obstétrique	12
Accouchement sans césarienne	14
Accouchement avec césarienne (accouchement : 12, SSPI : 4)	16
Soins de suite et Réadaptation fonctionnelle	8
Soins de longue durée	7
Psychiatrie	4
Hémodialyse (par séance)	11
HAD (par jour)	6
Urgences (par passage)	5
Séance de chimiothérapie (par séance)	6
HOSPITALISATION DE JOUR	
Hôpital de jour de médecine	5
Hôpital de jour de chirurgie	5
Hôpital de jour d'obstétrique	6
Hôpital de jour de psychiatrie	2
Hôpital de jour de soins de suite et Réadaptation fonctionnelle	5
Séance de chimiothérapie (par séance)	6
ACTES MÉDICO-TECHNIQUES	
Actes de radiologie conventionnelle, hors radiologie vasculaire (par acte)	2
Actes de radiologie vasculaire (dont coronarographie) (par acte)	5
Bloc chirurgical (acte interventionnel et/ou exploration : 10 + SSPI : 4)	14

→ Cas particulier de l'addictologie

Il est fortement déconseillé de mettre à disposition des patients et des usagers des secteurs d'Alcoologie et plus largement d'addictologie les produits hydro-alcooliques. Cette particularité justifie l'exclusion des Centres de postcure alcoolique exclusifs de l'indicateur ICSHA.3, mais également de l'activité d'addictologie de manière plus générale.

2.4 Volume minimal théorique de PHA à délivrer dans l'établissement

→ Volume minimal théorique de PHA à délivrer dans l'établissement

$$V_{MTD} = \left[\sum (V_{MTDSPE}) \right] - V_{MTDAddictologie}$$

V_{MTD} = Volume minimal théorique de PHA en litre à délivrer pour l'établissement par an

V_{MTDSPE} = Volume minimal théorique de PHA en litre à délivrer pour une activité donnée par an

$V_{MTDAddictologie}$ = Volume minimal théorique de PHA en litre à délivrer pour l'Addictologie par an

→ Volume minimal théorique de PHA à délivrer par activité

Il correspond au minimum à atteindre pour la technique de friction hydro-alcoolique pour chaque activité.

$$V_{MTDSPE} = \frac{A_{\text{Activité / an}} \times O_{\text{Nb min. friction / J}} \times 0,003_{\text{Volume de la friction}}}{\text{Nb. min. annuel de frictions par activité}}$$

V_{MTDSPE} = Volume minimal théorique de PHA à délivrer en litre d'une activité donnée par an

$A_{\text{Activité / an}}$ = Activité en nombre de journées d'hospitalisation ou séances ou passages par an (SAE)

$O_{\text{Nb min. friction / J}}$ = Nombre minimum d'occurrence journalière de friction pour une activité donnée

$0,003_{\text{Volume de la friction}}$ = Volume en litre d'une friction (3mL)

→ Volume minimal théorique de PHA à délivrer pour l'addictologie

Les volumes de produits hydro-alcooliques destinés à l'activité d'addictologie ne sont pas à prendre en compte dans les volumes à déclarer. Ces volumes seront déduits du Volume minimal théorique de PHA à délivrer dans l'établissement.

Calcul du volume minimal théorique de PHA à délivrer pour l'addictologie par activité :

$$V_{MTDAddictologie} = \left[\sum (A_{X-HC \text{ ou } HDJ} \times O_{\text{Nb min. friction / J}}) \right] \times 0,003_{\text{Volume de la friction}}$$

$V_{MTDAddictologie}$ = Volume minimal théorique de PHA à délivrer pour l'addictologie en litre par an

$A_{X-HC \text{ ou } HDJ}$ = Nombre de journées d'hospitalisation complète ou de jour, avec X correspondant au rattachement SAE de l'activité d'addictologie : soit médecine, soit psychiatrie, soit SSR (déclaration dans la grille de recueil)

$O_{\text{Nb min. friction / J}}$ = Nombre minimum d'occurrence journalière de friction pour l'activité donnée

$0,003_{\text{Volume de la friction}}$ = Volume en litre d'une friction (3mL)

2.5 Activités

→ Extraction des journées d'hospitalisation à partir du PMSI :

L'indicateur ICSHA.3 se calcule à partir des journées d'hospitalisation par activité. Ces informations sont extraites du PMSI et sont utilisées par l'ATIH pour le calcul de l'indicateur. Certaines données d'activités non disponibles par le PMSI sont directement saisies sur la plateforme QUALHAS par les établissements de santé, et elles concernent : l'addictologie, les urgences, et les soins de longue durée.

→ Journées d'hospitalisation prises en compte au dénominateur d'ICSHA.3 :

Sont pris en compte :

- ▶ Hospitalisation complète et de semaine : les journées réalisées en médecine, en chirurgie, en gynécologie-obstétrique, en soins de suite et de réadaptation (SSR), en soins de longue durée (SLD), en psychiatrie générale et infanto-juvénile ;
- ▶ Les journées d'hospitalisation de jour en médecine, en chirurgie, en obstétrique, en réadaptation, en psychiatrie et à domicile ;
- ▶ Les séances de chimiothérapie ;
- ▶ Les passages en accueil des urgences ;
- ▶ Les journées réalisées en unités de réanimation, en unité de soins intensifs - soins continus ;
- ▶ Les séances d'hémodialyse (adultes et enfants) prises en compte concernent :
 - l'hémodialyse en centres et en unités de dialyse médicalisées ;
 - les autres techniques d'épuration extra rénale ;
 - la dialyse réservée aux vacanciers.
- ▶ Les actes de radiologie conventionnelle ;
- ▶ Les actes de radiologie vasculaires ;
- ▶ Les actes réalisés au bloc opératoires ;
- ▶ Les actes d'accouchement en salle de naissance.

3. Contact et version

Contact	<p>Cette fiche descriptive a été mise à jour par Meriem BEJAOUI, chef de projet, sous la coordination de Sandrine MORIN, adjointe, et sous la responsabilité de Laetitia MAY-MICHELANGELI, cheffe du Service Evaluation et Outils pour la Qualité et la Sécurité des Soins (EvoQSS)</p> <p>L'ensemble des documents se rapportant à la campagne 2019 ainsi que les différents rapports du thème IAS sont téléchargeables sur le site www.has-sante.fr.</p> <p>Pour toutes questions relatives aux indicateurs vous pouvez contacter EvoQSS à l'adresse électronique : <i>contact.iqss@has-sante.f</i></p>
Version	mise à jour du 26 mars 2019



Toutes les publications de la HAS sont téléchargeables sur
www.has-sante.fr